

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment qui sera apporté à notre organisme militaire si le projet obtient la sanction de l'autorité législative. Unanimes sont les vœux d'une exécution immédiate.

INFORMATIONS

Notice historique sur la Société militaire du Canton de Genève, publiée à l'occasion du centenaire de sa fondation, 1825-1925.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons communication de cette brève plaquette, travail extrêmement bien fait, qui condense en un court et clair raccourci, un siècle d'activité militaire volontaire. Nous serions surpris si nombre de nos camarades n'apprenaient pas, en le lisant, maint détail intéressant dont ils devront s'avouer, comme nous l'avons fait, qu'il est pour eux entièrement inédit. Ils constateront combien est justifiée la remarque du président actuel de la Société militaire de Genève, notre camarade le major F. Chenevière, que l'histoire de nos sociétés d'officiers, qui jouèrent dans le développement des connaissances militaires des autorités et du public suisses un rôle plus important que d'aucuns ne le croient, — est peu connue. Combien d'entre nous sont-ils qui se doutent qu'à l'origine de la Société suisse des officiers se trouve l'initiative des officiers vaudois et genevois d'artillerie et du génie de fonder deux associations cantonales de leurs armes qui se réuniraient annuellement pour se communiquer réciproquement les travaux effectués pendant l'année dans chacune d'elles et resserrer les liens d'amitié existant entre les deux cantons ? Cette décision fut prise le 4 décembre 1824, à Vevey, à l'occasion de la fête de la Ste-Barbe, à laquelle les officiers vaudois avaient convoqué quelques camarades de Genève.

Aussitôt des démarches furent entreprises pour étendre le faisceau intercantonal. Le général Dufour, alors colonel, s'y appliqua dans les milieux de la Suisse allemande, mais d'abord sans succès. Berne était disposé à marcher, mais Zurich pas du tout. L'Association fut exclusivement romande de 1824 à 1830, Vaud et Genève d'abord, Neuchâtel en 1827, Fribourg en 1828. Un essai avec Berne fut tenté à Thoun en 1830, qui n'eut pas de suite formelle. Cependant, sur ces entrefaites, Thurgovie et Zurich ayant fondé la *Eidgenössische Militär-Gesellschaft*, la fusion aboutit en 1833. Trois ans plus tard eut lieu, à Genève, la première Fête fédérale des officiers où furent représentés Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Soleure et Argovie.

L'historique donne, au sujet de la réunion de 1860, diverses indications qui s'ajoutent à celle de la chronique suisse de la présente livraison pour éclairer le caractère de cette réunion du point de vue des officiers.

Nous ne saurions recommander trop vivement à nos camarades la lecture de cette excellente petite publication, qui dépasse de beaucoup les limites genevoises, et qui a eu pour rédacteur principal le capitaine Henri Friederich ; l'exemple de Genève mériterait de trouver dans tous nos cantons des imitateurs. D'autre part une Histoire de la Société suisse des officiers serait un sujet digne de prendre place sur la liste des travaux de concours du Comité central.